

## **Rapport au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains sur la motion concernant la réfection générale de la rue du Midi déposée par Monsieur le Conseiller Patrik Duruz**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le 18 août 2008 à la salle des conférences I (2<sup>e</sup> étage) de l'Hôtel de Ville. Elle était composée de Mmes Laurence Balet, Silvia Giorgiatti et de MM Jean-Louis Klaus, Patrick-Louis Duruz, Christian Pauli, Jérôme Wulliamoz, Jean-Marc Cousin, Patrik Duruz et Jean-Louis Vial désigné Président et rapporteur de la séance à la place du précédent.

Etaient également présents M. le Syndic Rémy Jaquier, M. Paul-Arthur Treyvaud, Municipal URBAT et M. Markus Bärtschi, chef URBAT. Ils nous ont apporté toutes les informations nécessaires et nous les en remercions.

En préambule, la commission unanime s'étonne du fait que le motionnaire, M. le Conseiller Patrik Duruz, ait été désigné premier membre de la dite commission, voire même qu'il en fasse partie ! M. Patrik Duruz renonce logiquement à cette présidence et M. Jean-Louis Vial est désigné président et rapporteur.

La motion demande que

*Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains demande à la Municipalité d'Yverdon-les-Bains de retirer la mesure 34c du projet AGGLOY et de mettre en œuvre, dans les meilleurs délais et en conformité avec les études menées à ce jour, la réfection générale du Midi.*

Le motionnaire constate que la rue de Midi est en mauvais état, que la densité du trafic est croissante ainsi que les nuisances, que les problèmes d'infrastructures se multiplient et que cela fait dix ans que les travaux nécessaires sont repoussés. Il craint que le projet AGGLOY ne retarde encore considérablement la réfection générale de cette rue.

M. le Syndic rappelle que le projet AGGLOY est une opportunité de régler de manière globale de nombreux problèmes : urbanisme, mobilité douce, paysage, qualité de vie, transports publics etc. Le crédit d'étude a été accordé par le Conseil Communal le 26 juin dernier. Tous les projets doivent être déposés à Berne pour fin 2009, date butoir obligatoire. Il serait vraiment dommageable d'affaiblir le projet yverdonnois en retirant cet axe est-ouest important et de passer ainsi à côté d'éventuelles subventions (la réfection de cette rue coûterait entre 3 et 4 millions uniquement pour sa surface). Dans le projet AGGLOY, la rue du Midi perdrait son importance d'axe est-ouest : l'autoroute serait le véritable contournement de la ville et les deux tronçons de la future avenue des Trois Lacs seraient les pénétrantes. L'étude de la réfection de la rue du Midi et de son prolongement le chemin de la Sallaz n'en est actuellement qu'au stade d'avant-projet. Il faudra de toute façon le développer, consulter les intéressés, obtenir un crédit, mettre à l'enquête etc. Dans le meilleur des cas, si on démarrait tout de suite, les travaux ne pourraient commencer qu'en automne 2010. Le projet AGGLOY impose que les travaux ne commencent qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011. La différence est donc minime et il serait donc dommage de briser la cohérence du projet pour quelques mois.

M. le Syndic assure, texte à l'appui, que la réfection de la rue du Midi est dans les premières priorités (réalisation entre 2011 et 2014) et que même si Berne ne retient pas le projet AGGLOY, elle restera prioritaire.

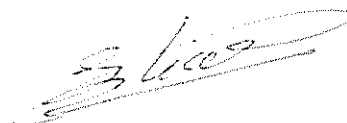
Conclusions :

La commission constate que le retrait de la rue du Midi du projet AGGLOY n'accélérerait sa réfection au mieux que de quelques mois et serait ainsi dommageable à la cohérence du projet. Elle invite la Municipalité à s'engager formellement à entreprendre cette réfection totale au plus tard dès janvier 2011, que le projet AGGLOY soit accepté par Berne ou pas.

Au vote, la commission, par 8 voix et une abstention, recommande le rejet de cette motion.

Yverdon-les-Bains, le 19 août 2008

Jean-Louis Vial

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Vial', written over a horizontal line.